

# Faut-il freiner Airbnb?

Autor(en): **M.T. / Sommaruga, Carlo / Sauhovic, Jasmina**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 81

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-830634>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Faut-il freiner Airbnb ?

Airbnb est un site de locations de logements entre particuliers.  
Berlin les interdit désormais, à moins de ne sous-louer qu'une seule pièce.  
Faut-il faire de même en Suisse ?

« Il faut une  
régulation pour  
éviter les abus »

CARLO SOMMARUGA,  
CONSEILLER NATIONAL ET  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ASSOCIATION SUISSE DES  
LOCATAIRES (ASLOCA)



« Limiter ce  
marché ? Une  
aberration  
totale ! »

JASMINA SALIHVIC,  
FONDATRICE DE LA SOCIÉTÉ  
« CHAMBRE D'AMIS »



## Airbnb contribue-t-il à la pénurie de logements ?

Les plateformes de locations comme Airbnb répondent à une demande touristique ou à un public qui vient assister à des manifestations de tout genre. Des appartements sont dès lors extraits du marché local et réaffectés à une population essentiellement pour des loisirs. Ce qui est très problématique, car, le plus souvent, ces logements sont affectés à cet usage dans des centres urbains ou d'autres régions attractives, justement là où il y a déjà une pénurie de logements.

## Berlin a donc eu raison d'agir ?

Dans plusieurs villes, dont Berlin, les autorités ont été amenées à intervenir pour répondre à ce problème. Je les comprends. A Genève, si 500 appartements sont entièrement loués via Airbnb, pour compenser, il faudrait construire dix nouveaux immeubles avec cinq appartements sur dix étages. Qui doit payer cet effort ?

## Et qui dit pénurie de logements dit hausse des loyers ?

Oui. Avec Airbnb, il y a moins d'appartements sur le marché, donc un marché plus tendu et, par conséquent, une augmentation du prix des loyers. Par exemple, en vieille ville de Genève, deux immeubles sont totalement mis à disposition pour Airbnb ! C'est aux autorités d'agir. L'Etat se doit d'intervenir.

## Faut-il dès lors interdire Airbnb ?

Je suis contre une interdiction, mais pour une régulation, afin d'éviter les abus. Si la location de l'appartement en entier se limite aux vacances, soit quatre à cinq semaines par année, c'est admissible, j'y suis favorable. Mais cela doit être limité. Ceux qui pratiquent Airbnb devraient s'annoncer pour permettre un contrôle.

## Berlin interdit aux locataires inscrits sur Airbnb de sous-louer leur logement à moins de se limiter à une seule pièce. Qu'en penser ?

C'est une aberration totale. C'est impossible de vérifier si la location concerne une seule chambre ou l'appartement entier. Une telle restriction pousse les gens à trouver des moyens pour contourner la loi. C'est une régression sociale et économique.

## Mais un moyen de lutter contre la pénurie de logements ?

Ça n'a aucun impact. Les appartements sur Airbnb sont souvent habités et libres quelques semaines par année, durant les vacances. Ou mis à disposition par des gens qui partent plus longtemps, mais qui veulent garder leur bail. Ceux qui sous-louent leur appartement meublé en entier ne le font généralement que temporairement. Car la responsabilité se révèle souvent trop importante. C'est un métier !

## La plateforme Airbnb contribue-t-elle à une hausse des loyers ?

Non, c'est un autre système d'indexation, les prix fixés sur Airbnb n'ont aucune influence. Un propriétaire qui cherche à louer un appartement va étudier les prix de logements similaires. Ceux loués par Airbnb n'ont pas les mêmes critères. Ils ne peuvent être mis en parallèle. C'est incomparable.

## Quid de la concurrence déloyale avec les hôtels suisses ?

Il s'agit de nouveau de deux produits qui se concurrencent sur le marché, mais qui sont totalement différents. Airbnb répond clairement à une demande. Si les hôtels peinent à avoir des clients, ils devraient plutôt réfléchir à la véritable raison de ce manque d'influence.

M.T.